

1. Débitrice:
P & G Solutions S.A., Route de Soleure 14,
2072 Saint-Blaise
2. Délai pour contester l'état de collocation: 20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire: 10 jours après la publication
4. Remarques: But : conseil d'entreprises en informatique et services liés à des concepts économiques; élaboration de solutions informatiques et bureautiques.
Est également déposé l'inventaire. Dans les délai de 10 jours dès le 10 juillet 2009, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

(00389483)